

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, présidente.

**Date de convocation : 18 novembre 2024**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Commune de Sorbiers :**

Présents : Marie-Christine THIVANT, Olivier VILLETTELLE, Alain SARTRE

Absent excusé: Michel JACOB

**Commune de la Talaudière :**

Présents : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Pierre CHATEAUVIEUX, Nathalie CHAPUIS

**Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :**

Présents: Marc CHAVANNE

Absents excusés : Delphine MONIER, Roger ABRAS

**Commune de Saint-Christo-en-Jarez :**

Présents : Ingrid ARNAUD, Jean-Luc PITAVAL

**Commune de Marcenod :**

Présent : Patrick FAURE

Absent excusé: Gilles THIZY

**Commune de Fontanès :**

Présents : Michel GANDILHON, Pascal PHILIBERT

Absente excusée : Huguette THIZY

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc PITAVAL**

## FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la demande de mise en disponibilité de la responsable caisse, éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Son poste est inscrit au tableau des effectifs de la Mairie de Sorbiers. Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs du SIVU piscine Val d'Onzon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cet agent effectuera les missions d'accueil, de caisse et d'entretien.

Suite au départ à la retraite du responsable piscine et complexe sportif, une nouvelle organisation est proposée :

- Nomination du chef de bassin en qualité de responsable de la piscine
- Remplacement du chef de bassin sur ses missions de MNS et pérennisation des heures de MNS effectuées par des agents contractuels

Il est donc nécessaire de créer un poste d'opérateur des APS à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013167-20241126-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024

Il est également nécessaire de supprimer le poste d'opérateur des APS à 15/35H qui est vacant et qui n'a plus lieu d'être du fait de la création du poste à temps complet.

Madame la Présidente propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	SUPPRESSION	CREATION	Date d'effet
<b>PISCINE</b>			
Adjoint Administratif principal 2ème classe		1 TC	01/01/2025
Opérateur des APS	1 TNC 15/35 h	1 TC	01/01/2025

**Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

**Après en avoir délibéré,**


- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme ci-dessus

Sorbiers, le 28 novembre 2024

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le secrétaire,

Jean-Luc PITAVAL



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013167-20241126-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024